



LE PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

# Directive Inondation

---

## Bassin Artois-Picardie

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# La Directive Inondation

---

- Directive européenne parue en 2007  
transposition dans la loi dite Grenelle II

□ chaque **État membre** garde la responsabilité de définir ses **objectifs de réduction** des conséquences négatives liées aux inondations, et de prévoir des **solutions adaptées aux besoins** et aux **priorités** identifiées, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.

- **Objectif :**

Faire partager la connaissance des risques partout les publics

Augmenter la  
sécurité des  
populations  
exposées

Stabiliser sur le court  
terme et réduire à  
moyen terme les  
dommages à attendre  
des inondations

Raccourcir fortement  
le délai de retour à la  
normale des  
territoires sinistrés



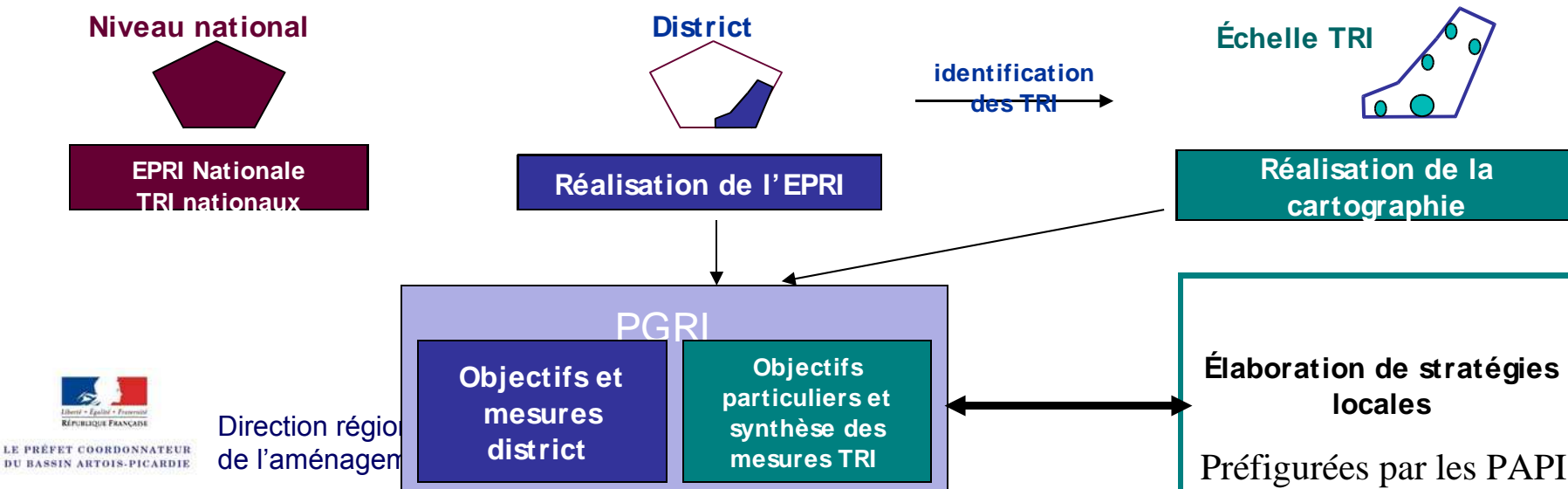
# Plusieurs échelles de travail

**Échelle nationale** : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

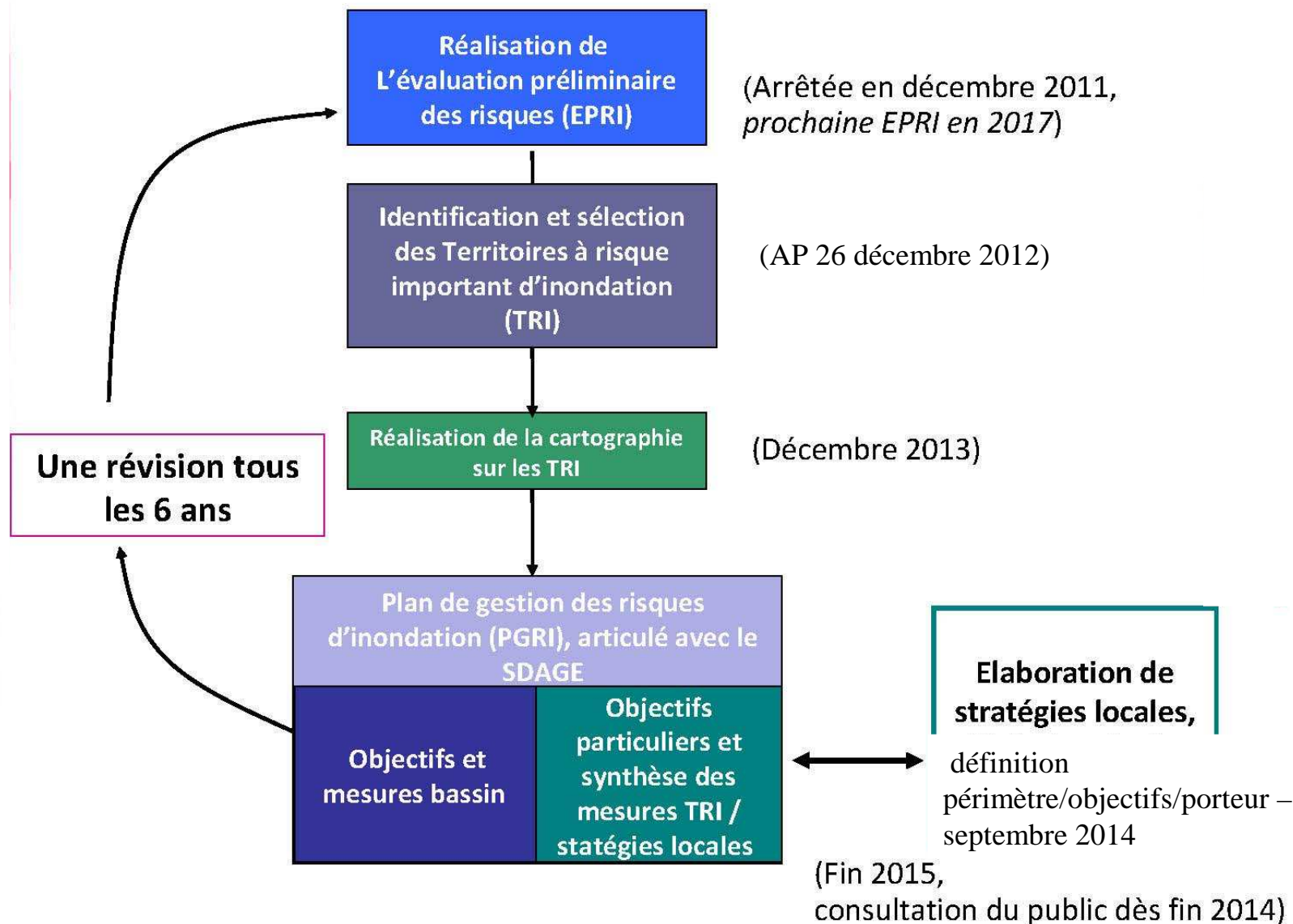
**Échelle du bassin Artois Picardie** : Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

**Échelle locale** : « Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés

Remarque : Les PAPI actuels préfigurent les stratégies locales



# Les étapes de la directive





## Phase 2 : définition des TRI

---

**Un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) est un territoire où des poches d'enjeux particulièrement exposés ont été identifiées.**

L'objectif des TRI est de **déterminer des priorité d'actions en matière de réduction de la vulnérabilité** des enjeux implantés en zone inondable

L'orientation choisie pour la sélection des TRI met l'accent sur la dimension humaine et économique. Elle est complémentaire avec d'autres démarches axées sur la gestion des zones dangereuses pour la vie humaine (ex:PSR)

Objectif: infléchir le positionnement des acteurs du « tout protection » vers la résilience

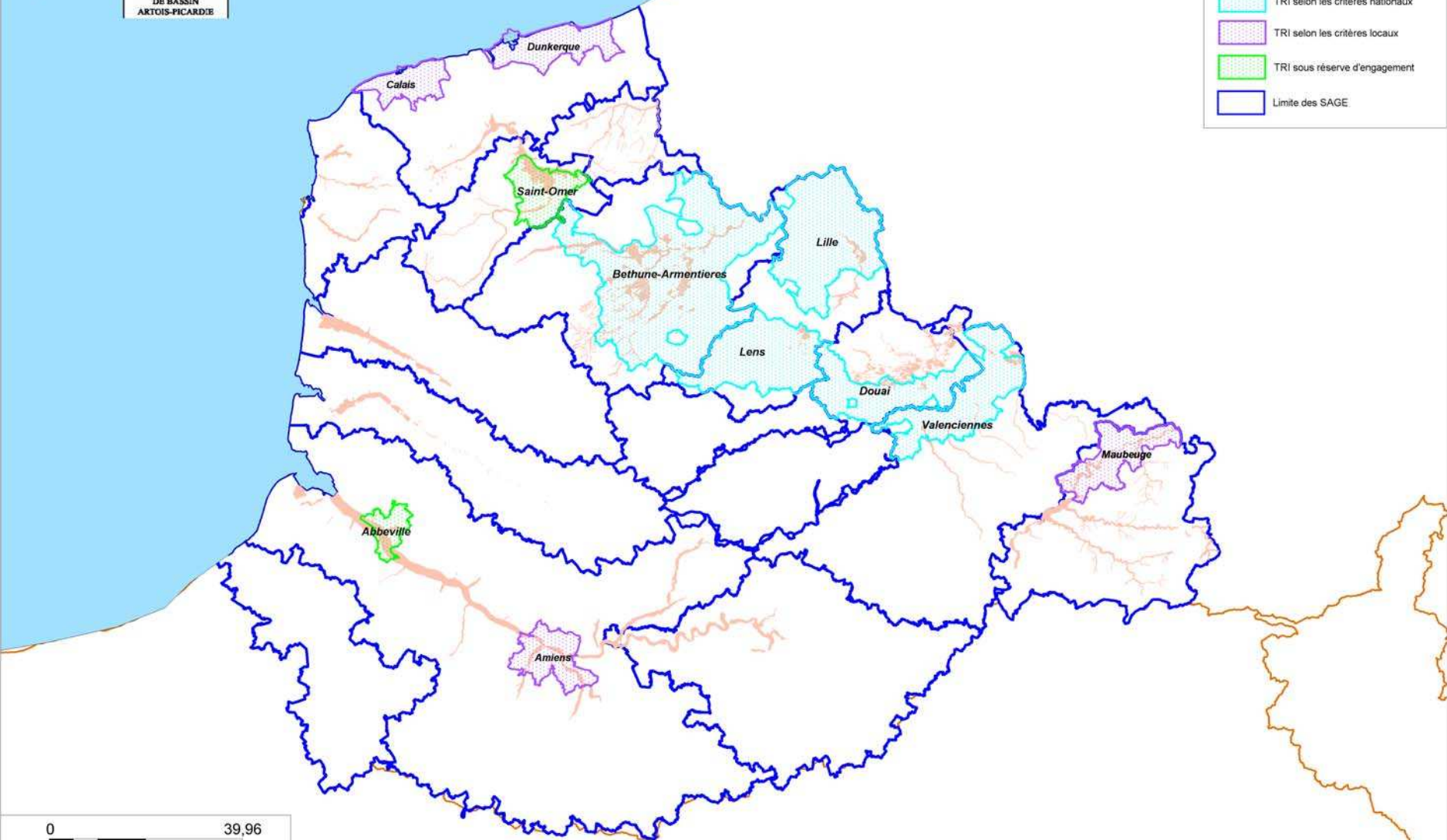
**Arrêté Préfectoral de définition de la liste des TRI : 26 décembre 2012**





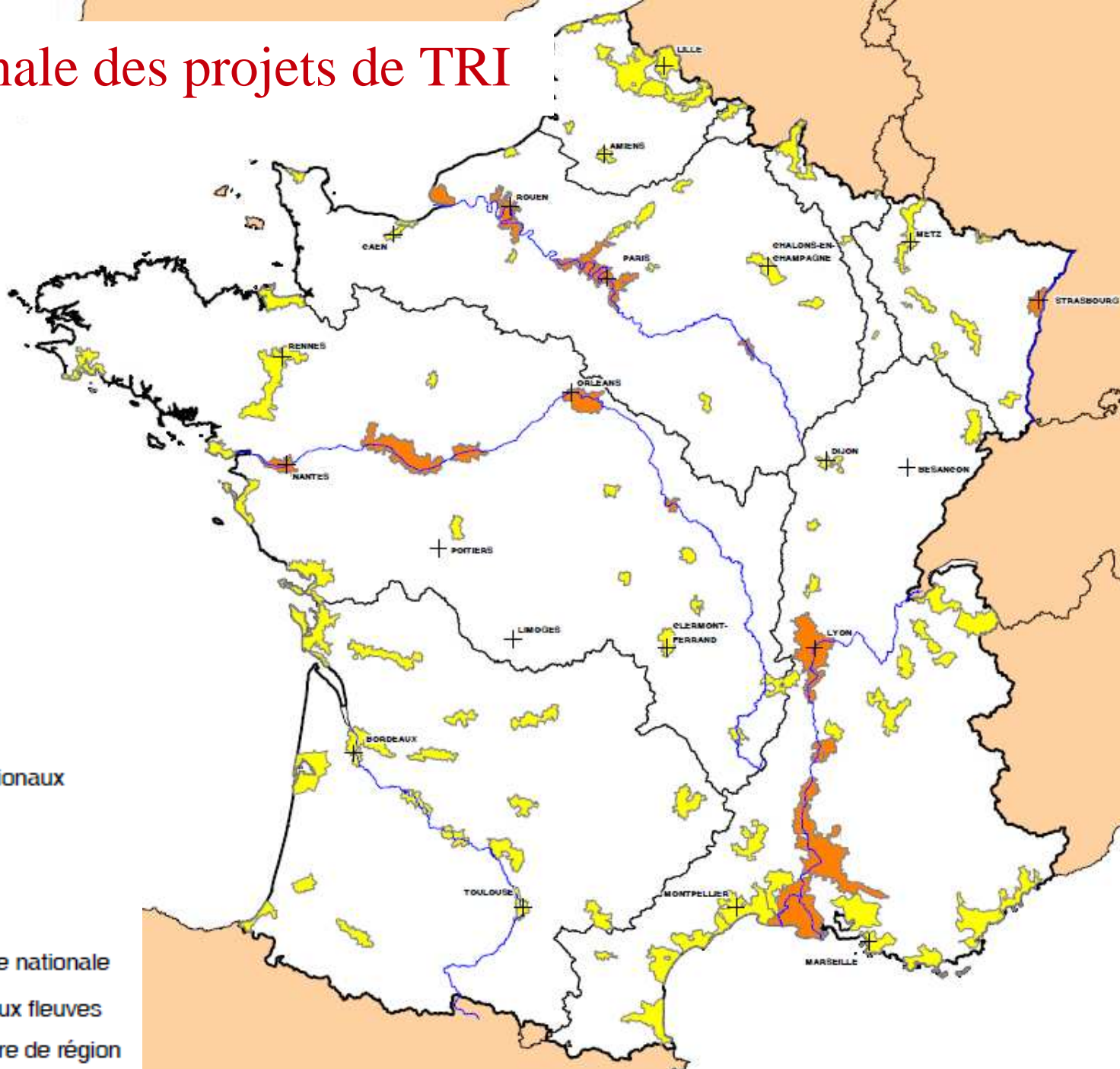
### Identification des potentiels Territoires à Risques Importants (TRI) dans le bassin Artois-Picardie (liste définitive)

- LÉGENDE**
- Limite de district
  - PPRI/AZI
  - TRI selon les critères nationaux
  - TRI selon les critères locaux
  - TRI sous réserve d'engagement
  - Limite des SAGE



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais / SR / DRNHM / CRN  
Gestion : X:\SIG\_DREAL\PRODUCTION\SERVICES\1  
RISQUES\DRNHM\CRN\Directive\_\nondate\TRI  
Mise\_en\_page\_concentration\mise\_en\_page\_liste\_defnitive\TRI\WOR  
Date de réalisation : 3 décembre 2012

# Carte nationale des projets de TRI



LE PRÉFET CÔ  
DU BASSIN ART

# Les étapes suivantes...

## Phase 2 en cours :

### approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

fréquents ( $T < 30$ ans)

moyens ( $100 < T < 300$  ans)

extrêmes ( $> 1000$  ans)

Cartographie au 1/25 000ème

**Objectif** : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

## Les aléas cartographiés ou à cartographier:

TRI	fréquent	moyen	extrême
Amiens / Abbeville	marché	PPRi Somme	marché
Calais / Dunkerque	étude submersion marine (DHI )		
Lille / Lens / Douai / Valenciennes	marchés en cours Lille (Marque crue 1994, AZI et PPRi Marque) et Douai (AZI Scarpe aval)		
Béthune-Armentières	Crues 93, 99 et mars 2012	PPRI Lys Aval	marché
Saint-Omer	crue mars 2012	PPRi Aa AZI audomarois	
Mauberge	crue Sambre 2010	AZI et PPRi Sambre	



## Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

---

Les enjeux à cartographier :

### Les conséquences négatives potentielles, au moyen des paramètres suivants :

- ✓ le nombre indicatif d'habitants,
- ✓ les types d'activités économiques, et le nombre approximatif d'emplois impactés,
- ✓ les installations polluantes IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control),
- ✓ les stations de traitement des eaux usées (STEU) de plus de 2000 EH,
- ✓ les établissements, infrastructures ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise,
- ✓ le patrimoine culturel impacté (optionnel).





# Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

---

## Prise en compte dans l'aménagement du territoire

**Rappel: l'objectif premier est d'affiner la connaissance des enjeux en zone inondable dans les TRI**

Comme toute étude portée par l'Etat, les cartes « DI » devront faire l'objet d'un **porter à connaissance** auprès des collectivités concernées, ceci afin d'assurer la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

**Aucune règle spécifique aux cartes « DI »**, qui n'ont en particulier pas vocation à se substituer aux PPRi: la complémentarité entre les cartes produites par l'Etat sera recherchée (aléa moyen « DI » = aléa de référence du PPR)

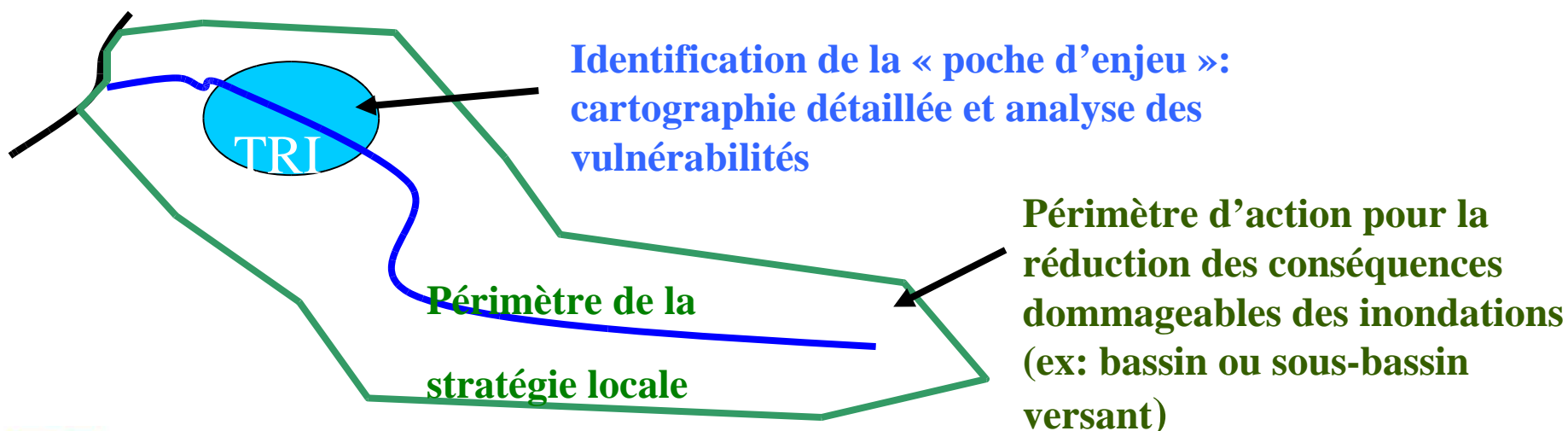
Cependant, la connaissance fine des conséquences d'une inondation sur le territoire, pour trois niveaux d'inondation, doit permettre un aménagement du territoire en toute connaissance du risque inondation, notamment grâce aux **stratégies locales de gestion des risques d'inondation.**



## Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion: la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Les stratégies locales, qui peuvent être actuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre



# Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

## **Recherche des structures porteuses** **rôle de la Structure Porteuse**

Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'Etat, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale

## **Organisation**

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :

Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales / Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un Comité Territorial Stratégique (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.



# Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

## Recherche des structures porteuses

### Identification des structures porteuses

TRI Amiens / Abbeville : AMEVA

TRI Valenciennes : réunion sous préf 11/01 futur syndicat mixte porteur du SAGE Scarpe Ava

|

TRI Béthune-Armentières : réunion sous préf de Béthune courant Mars

TRI Maubeuge : fin mars

TRI Saint Omer :

TRI Lille : fin février

TRI Lens :

TRI Douai : courant mars

TRI Calais :

TRI Dunkerque : début mars



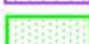

Réunions en cours d'organisation  
sous pilotage des Sous-Préfets



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# ESQUISSE D'ORGANISATION

## LÉGENDE

-  Limite de district
-  PPRI/AZI
-  TRI selon les critères nationaux
-  TRI selon les critères locaux
-  TRI sous réserve d'engagement
-  Porteurs de projet potentiels
-  Limite des SAGE

SMCO  
(PAPI en projet)

SMAGE AA  
(PAPI en cours) Engagement écrit

SYMSAGEL (PAPI en cours) Engagement écrit

SAGE Marque-Deûle?  
Lille Métropole Communauté Urbaine?  
Agence d'Urbanisme Lille Métropole (ADULM)?

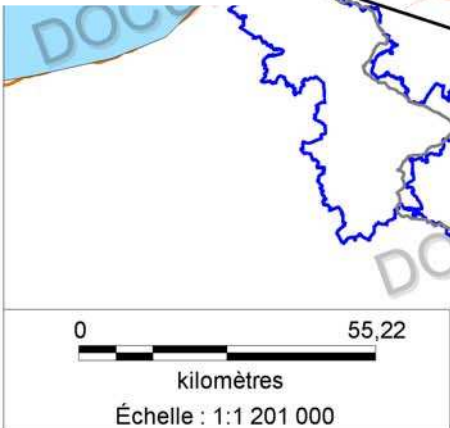
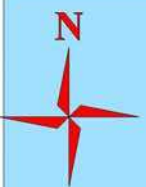
SAGE Marque-Deûle?  
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin?  
CA Lens-Liévin?  
SYMSAGEL?  
Syndicat mixte SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin?

SAGE Scarpe Aval?  
CA Douaisis?  
Communauté de communes Cœur d'Ostrevent?  
PNR Scarpe-Escaut?  
SM SCOT Grand Douaisis?

Syndicat Mixte porteur du  
SAGE

SAGE Sambre?  
CC Sambre-Avesnois?  
CA Maubeuge Val de Sambre?  
PNR Sambre-Avesnois?  
SM SCOT Sambre Avesnois?

AMEVA  
(Plan Somme)  
Engagement écrit



# Stratégies locales : articulation avec le PGRI

Le PGRI, dont une première version doit être mise à la consultation du public en décembre 2014, contient (entre autres) **une synthèse des stratégies locales et des mesures identifiées par ces dernières.**

En fonction de l'avancement des différentes stratégies locales fin 2014, les éléments des stratégies locales versés dans le PGRI seront à géométrie variable :

- Le minimum : les objectifs, périmètre, calendrier de réalisation des stratégies locales,
- Jusqu'à la synthèse du programme de mesures pour les stratégies locales plus avancées.



# Les éléments du PGRI

- **Éléments de présentation et de diagnostic du risque sur le district**
- **Objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur le districts**
  - Objectifs nationaux (SNGRI)
  - Objectifs généraux à tout le district
  - Objectifs spécifiques aux TRI
- **Mesures du PGRI pour atteindre les objectifs fixés**
  - 1) Orientations fondamentales en matière de prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (**volet inondation du SDAGE**)
  - 2) Dispositions concernant la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation,
  - 3) Dispositions pour la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation,
  - 4) Dispositions concernant l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Objectifs  
intégrés dans  
les stratégies  
locales

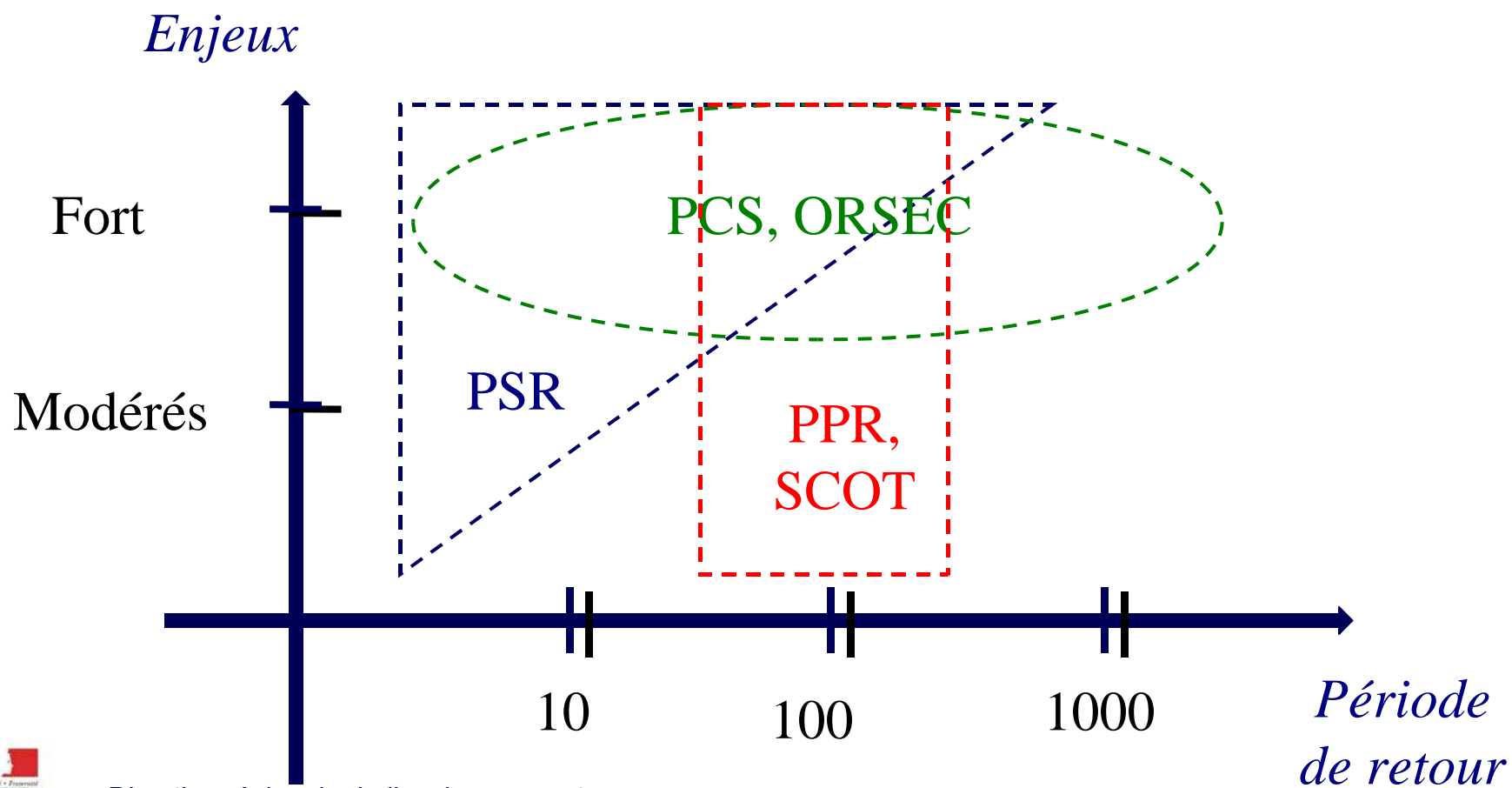
Comprennent la  
synthèse des  
stratégies locales et  
de leurs mesures  
déjà identifiées, et le  
cas échéant les  
mesures du PSR

**Accompagnés par les dispositions afférentes des dispositifs ORSEC**

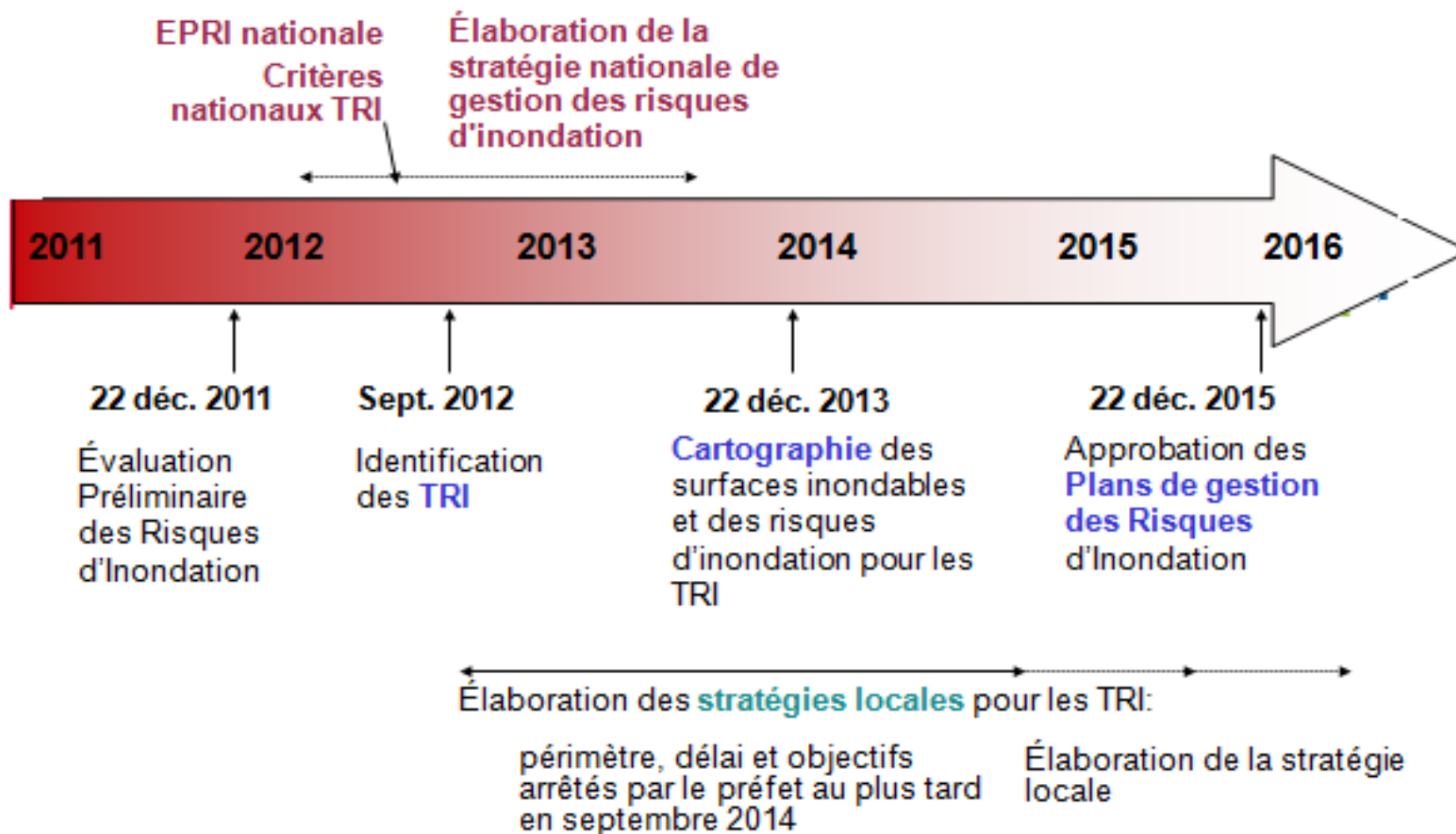
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# Des outils déjà existants ...



# Rappel du calendrier de mise en œuvre





LE PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE



# Merci de votre attention

---

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement